

BULLETIN D'INFORMATIONS DE VOISENON

n°2 - Mars 2021

DOSSIER page 4

# Voisenon : un village humain et solidaire



L'actualité de  
vos associations  
page 10

Prochaines  
élections  
page 15

## SOMMAIRE

**DOSSIER**

Voisenon, un village humain et solidaire

3 questions à Malika KEHLI

**LE COIN DES ASSOCIATIONS**

3 questions à Olivier EDOUARD-BETSY

**RETOUR EN IMAGES**

3 questions à Vanessa ROUSSEAU

**EXPRESSIONS LIBRES****CARNET DE VILLAGE**

Etat-civil de Voisenon

Smitom, informations déchets

Élections départementales et régionales



4

**AGENDA (soumis à modifications)**

- 11 mars : Commémoration en hommage aux victimes du terrorisme. Rendez-vous à 11h devant la Mairie.
- 13 mars : Déjeuner des Anciens organisé par le Comité de parrainage **ANNULÉ**
- 19 mars : Commémoration des accords d'Évian mettant fin à la Guerre d'Algérie. Monument aux morts à 11h.
- 4 avril : Chasse aux œufs de pâques organisée par Familles Rurales
- 8 mai : Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945 et Assemblée Générale de l'Amicale des Anciens combattants.
- 14 mai : Soirée diaporama organisée par l'A.V.I. Patrimoine
- 15 mai : Soirée organisée par l'association Lucano

**Note de la rédaction**

Les mesures gouvernementales liées à la pandémie de la COVID-19 restent susceptibles d'évoluer. L'actualité communale présentée dans ce numéro peut donc être modifiée en conséquence, indépendamment de la volonté du Conseil municipal.

**Hommage à Madame Nicole COLLARD**

*« Lointain souvenir, pourtant, souvenir vivant ! Il y a 50 ans de cela —à 9 jours près— Nicole COLLARD et moi avons intégré la jeune équipe municipale élue au service de notre commune. L'école et l'enfance étaient sa délégation. Sa ténacité avait*

*permis d'éviter une fermeture de classe.*

*J'ai une pensée émue pour cette dame dont la santé en fin de vie n'a pas récompensé sa générosité. Heureusement que son voisin l'a accompagnée au quotidien, merci Alain.*

*Au nom de mes concitoyens, je présente à sa famille de sincères condoléances. »*

Nicole MULLER, ex-Adjointe au Maire (1971-1983)

*« Une figure de la commune nous a quittés le samedi 23 janvier 2020 à la maison de retraite où elle séjournait depuis 4 ans. Madame Nicole COLLARD fut Conseillère municipale de 1971 à 1977, membre du comité de parrainage des anciens à sa création et dont le président était Monsieur Yves LANDRY. Madame Nicole MULLER était aussi membre de cette association. Elle a fait partie de la commission pour réviser les listes électorales pendant des années. Elle a été incinérée à Colombes (92) et ses cendres ont été déposées dans le caveau familial de Neuvy-Sautour (89) où reposent déjà sa maman et sœur. Nous adressons nos sincères condoléances à toute la famille. »*

Alain LAMBERT, Président du Comité de Parrainage des anciens et de l'Amicale des anciens combattants.

## Face à la situation, gardons le cap !



Chères Voisenonaises, Chers Voisenonais,

Dans ces moments de crise que nous vivons, face à l'avenir incertain qui crée de l'anxiété, il est important de faire persister les liens humains, la générosité et l'entraide qui caractérisent

en particulier notre village.

**C'est tout l'objet du dossier de ce numéro du bulletin d'informations municipales. C'est également l'enjeu ambitieux de notre municipalité que de remettre au cœur de notre action la promotion de cette richesse unique.**

Même si le contexte est nouveau, difficile et brutal, nous avons su collectivement nous adapter et repenser nos méthodes de travailler. Cela a réveillé notre capacité collective à innover, à nous dépasser tout en respectant la parole donnée. Bien évidemment, nous aurions aimé aller plus vite, plus loin ensemble.

Dans le respect de la parole donnée, nous avançons sur la protection et la défense de notre cadre de vie face à la pression environnante. Nous assurons, par étape, la réfection des nécessités, nous tentons d'informer au maximum dans le cadre de nos moyens. Notre village veille à être de parole dans l'exercice de ses missions de service public.

**Être de parole, c'est faire le choix d'appliquer notre programme en fonction des moyens à notre disposition et de l'héritage -parfois lointain- laissé. Malgré la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons, c'est redoubler d'efforts pour apporter le meilleur service public à chaque génération et faire coexister des intérêts différents, complémentaires et vitaux pour assurer le dynamisme et conserver l'identité de Voisenon, le village que nous aimons.**

Ce mois-ci verra l'ouverture du débat pour les orientations budgétaires. Il s'ouvrira dans la perspective de redresser les finances communales et de préparer un avenir meilleur à notre village. Il faut avec des plans cofinancés, chiffrés et étalés dans le temps atteindre de véritables objectifs ; il faut un spectre large pour servir durablement

et modestement tous les publics. Les premières orientations vous sont décrites dans ces pages. Les élus et les services travaillent sur les projets que cette nouvelle mandature vous a présentés et ont à cœur d'améliorer votre quotidien.

Nous avons vécu plusieurs fois des occupations illégales mais l'une des dernières pouvait mettre en péril ses occupants inconscients du danger. J'ai agi, dans le cadre de mes attributions, pour faire en sorte que cette situation ne tourne pas au drame humain. L'indivision propriétaire du lieudit d'installation, par ailleurs proche de l'endroit de promenade, est malheureusement la victime de ces installations. J'accompagne dans les démarches.

Je regrette sincèrement le désengagement de l'État envers les collectivités locales face à ce problème de société qui dure depuis trop d'années.

Au-delà de la vie locale, je reste vigilant et attentif pour protéger notre village des impacts environnants. Voisenon ne dispose pas des moyens techniques et professionnels des grandes villes, ce qui peut, parfois, creuser des inégalités mais je crois en notre force humaine qui en comble une bonne partie.

**Les communes rurales ne doivent pas être vues comme des supplétifs, des périphéries des grands ensembles mais bien comme des lieux de vie où l'on se sent bien et où l'on a envie que notre existence profite durablement.**

Encore une fois, je suis profondément reconnaissant envers tous ceux qui aident au quotidien, discrètement, à relever ces enjeux et ces défis de demain. C'est un juste échange à la parole donnée.

**Je vous invite à alimenter, en fonction de vos envies et de vos capacités, cette parole donnée pour qu'ensemble nous réalisons un bel avenir à ce village que nous avons dans notre cœur.**

A votre écoute, avec les élus qui m'accompagnent, nous agissons pour que la confiance dans l'avenir et la parole donnée ne soient pas un vain mot.

Le Maire,  
Julien AGUIN

# 04 DOSSIER : Voisenon, un village

## Qu'est-ce qu'un CCAS ?

Créé en 1953 pour apporter une véritable politique d'Aide Sociale, le Gouvernement d'Après-Guerre a doté les communes d'un outil pour venir en aide à la Famille et aux plus fragiles. Mis en place et géré par les Mairies, c'est un organisme autonome qui participe activement aux premières nécessités et favorise l'insertion dans la vie sociale à l'échelon local.

Depuis plusieurs décennies, notre village abonde en acteurs humains qui se sont organisés pour rendre service à la vie de la Cité. La nouvelle équipe municipale conduite par notre Maire souhaite une meilleure organisation des liens intergénérationnels, un meilleur accompagnement pour la promotion de l'action bénévole.

Vous découvrirez ici les actions menées par les différents acteurs de la vie locale et ceux qui soutiennent et valorisent ces actions. Malgré le contexte budgétaire fragile, la crise sanitaire et d'autres contraintes conceptuelles, notre village s'est organisé pour faire face.

## Le Centre communal d'Action Sociale, un acteur majeur du quotidien

La Déclaration des droits de l'homme fait apparaître le principe de l'assistance comme « un devoir de l'État et un droit pour le Citoyen ».

## Un village rural où la solidarité s'est organisée

Voisenon, village briard du plateau nord de l'agglomération melunaise fonde son origine en Gaule romaine à l'époque où Melun était sous la coupe du duché de Sens, plus communément baptisé la « Sénonie ». La voie romaine traversant le village pour mener à Sens a donné son nom : « La Voie de Senon ».

La vie au village a considérablement évolué au cours du temps et la superficie bâtie n'a cessé de croître autour du centre-bourg. Au début des années 1970 le plus marquant développement fut l'arrivée des lotissements « Les Chaumières » et « Le Clos de la Noyerie ».

L'arrivée de ces nouvelles familles a créé des besoins sociaux auxquelles la municipalité de l'époque conduite par Jean GUILLOU a tenté de répondre avec les moyens humains et financiers dont elle disposait. Ils sont encore d'actualité aujourd'hui.

Les besoins en aide ménagères pour les aînés, en centre de loisirs pour les parents, en animation et en divertissement pour les familles, ont conduit à la création d'associations pour aider et soutenir la commune dans son action auprès des Voisenonais.



Comité de parrainage. Repas du 17 mars 1974

Le Comité de parrainage des Anciens de Voisenon, fondé en 1971 veut alors aider et soutenir les aînés du village par des actions simples : distribution de colis d'alimentation, distribution de pommes de terre, de lait en poudre, de bons de



Galette des associations, organisée par le Comité de parrainage, 2020

chauffage, souhaits des anniversaires, démarches pour les départs en vacances.

Fondée sous l'impulsion de Nicole MULLER, adjointe au Maire de l'époque aidée par un groupe de bénévoles dont le premier président Yves LANDRY, cette association actuellement présidée par Alain LAMBERT continue d'œuvrer pour nos aînés.

L'association familiale de Voisenon, devenue Familles Rurales, association de Voisenon, a été fondée le 4 janvier 1973 pour aider toutes les générations dans les besoins de la vie courante. Dans notre village, ses actions ont été marquées par la création d'un service d'aide-ménagère, d'un centre de loisirs, d'un éveil musical, également par de nombreuses activités qui sont une partie de l'animation locale. Cette association, toujours active depuis sa création, a noté dans ses rangs nombre de bénévoles notamment notre Maire, Julien AGUIN vice-président pendant 10 ans.



Familles Rurales, Halloween 2001

L'Association Sportive et Culturelle de Voisenon (A.S.C.V.) fait également partie de cet essor associatif puisqu'elle a été fondée en 1971 pour permettre aux familles d'accéder à la vie sportive et culturelle. Elle fait actuellement encore le bonheur des petits et des grands.

Depuis, le nombre de nos associations a été multiplié par trois dans la mesure où une dizaine d'associations dans notre village œuvrent chaque jour pour l'épanouissement des Voisenonais.



ASCV Judo, 1974

## Voisenon, dans le respect de l'organisation de l'Action Sociale fondée à l'Après-Guerre

Par ses subventions, ses aides matérielles et humaines, la municipalité prouve quel attachement elle apporte à chacun et combien elle apprécie le dévouement de ceux qui se donne à la cause commune et plus particulièrement aux défavorisés, aux anciens et aux jeunes.

La nouvelle équipe municipale a souhaité renforcer le dispositif d'aide sociale afin de faciliter les liens humains mais également le soutien aux forces vives du village dans le cadre de ses moyens et de ses attributions.

### Le C.C.A.S. est-il obligatoire ?

Auparavant obligatoire pour toutes les villes et tous les villages, il est devenu facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants. Dans certains cas, il est possible que les communes regroupent les C.C.A.S. : ils sont appelés C.I.A.S. (Centre Intercommunal d'Action Sociale).

A Voisenon, la municipalité conduite par notre Maire, accorde une grande importance à l'épanouissement des familles en milieu rural. C'est pour cette raison, que les élus du Conseil municipal ont tenu à conserver cette entité peu connue mais très utile dans le quotidien des Voisenonais.

### Qui peut bénéficier du C.C.A.S. ?

- Les jeunes, les familles, les retraités : pour les aider à faire valoir leurs droits sociaux et constituer des demandes

d'aide financière (aides aux logements, aides alimentaires, aide au maintien à domicile, action de prévention sociale, etc.)

- Au développement des infrastructures communales : crèche, maison de retraite publique, service d'aide aux handicapés, etc.

### Qui gère le C.C.A.S. ?

Le C.C.A.S. est géré par un Conseil d'administration composé de

- Monsieur le Maire est président de droit du Conseil d'administration
- 5 membres élus par le Conseil municipal Voisenon : Mmes Frédérique SAUVAUT, Malika KEHLI, Vindou COUMAR, Sophie HOARAU et M. Christian LE MOAL
- 3 membres qualifiés nommés par le Président du Conseil dont Mme Nicole MULLER, représentant l'association des Veuves et Veufs de Seine-et-Marne (ADVC), Mme Florence LAZAROV, membre de Familles Rurales représentant l'Union Départementale des Associations Familiales de Seine-et-Marne (UDAF), Mme Léa FALCONE représentant les personnes en situation de handicap de la commune de Voisenon.

### Qui finance le C.C.A.S. ?

La Commune finance son intégralité. La nouvelle municipalité a alloué plus de budget au C.C.A.S. afin d'aider davantage les familles.

**Si vous êtes en difficulté ou avez besoin de renseignements, contactez la mairie pour prendre rendez-vous avec le Centre Communal d'Action Sociale.**



# 06 DOSSIER : Voisenon, un village

Il existe 3 niveaux d'aides sociales.

D'une part, la protection sociale qui est issue des cotisations (retraite, chômage, sécurité sociale ...).

D'autre part, certaines aides sociales légales sont accessibles à tous dès lors que les critères d'attribution sont respectés (RSA, aides aux personnes âgées, handicap...).

Enfin, l'Action sociale est une forme volontariste de l'aide sociale. Elle dépasse le cadre de la loi et initie elle-même des actions de solidarités. Elle intervient surtout au niveau local.

## Les bénévoles à la pointe de l'Action Sociale

Selon une enquête nationale, le nombre de bénévoles en France est estimé de 10 à 15 millions pour 67 millions. Voisenon est au-dessus de cette moyenne. Notre village concentre ses ressources bénévoles essentiellement pour tisser du lien humain et pour soutenir l'action publique. Les œuvres sociales et d'amélioration du cadre de vie sont les plus représentées au sein de la commune.



Cueillette solidaire, juillet 2012. Action primée par le Ministre de la Santé et de la Famille

Nuit des étoiles, 2013



## Voisenon face à la crise sanitaire

La municipalité n'est pas restée spectatrice face à la crise sanitaire qui sévit toujours. Les élus se sont mobilisés pour mettre en place le dispositif nécessaire en fonction des moyens humains et matériels disponibles pour faciliter la vie des Voisenonais. Voici une petite rétrospective.

### Centre de dépistage COVID-19

La Commune et le Conseil régional d'Île-de-France avec le concours de la Croix-Rouge ont organisé une opération rapide de dépistage le jeudi 22 octobre 2020 et le Samedi 16 février 2021.



### Port du masque

Par arrêté préfectoral, le port du masque a été reconduit pour tout le Département de Seine-et-Marne.

Les élus se sont investis dans la distribution régulière de communiqués et a pu, dès que les conditions sanitaires l'ont permis, mettre en place une distribution de masques sanitaires pour l'ensemble des Voisenonais. Opération réitérée récemment pour les élèves de 6 à 11 ans.

### Couvre-feu

Le Premier Ministre a annoncé un couvre-feu de 18h à 6h à partir du samedi 16 janvier 2021.

Les sorties et déplacements sans attestation dérogatoire sont donc interdits de 18h00 à 06h00 sur l'ensemble du territoire métropolitain sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3 750 € en cas de récidive.

Info + : le couvre-feu a pour objectif de diminuer la propagation du virus en limitant les rassemblements au cours desquels les gestes barrières sont moins bien appliqués.

### Point vaccination

#### Quelles sont les conditions pour se faire vacciner ?

- Être âgés de 75 ans ou plus.
- Quel que soit l'âge, personnes particulièrement vulnérables aux formes graves, sur ordonnance médicale (à partir d'une liste de situations validées par le Conseil de la vaccination).

#### Comment prendre rendez-vous dans un centre de vaccination ?

Contactez directement le centre le plus proche de chez vous :

- Inscrivez-vous sur [www.sante.fr](http://www.sante.fr)
- Appelez le 0800 009 110 (7/7, 6h-22h)

La vaccination peut se faire dans n'importe quel centre.

En Seine-et-Marne, 12 centres ont ouvert lundi 18 janvier, les plus proches sont à Melun et à Saint-Fargeau-Ponthierry.

Les vaccinations sont gratuites et uniquement sur rendez-vous.

Depuis le 25 février, les patients âgés de 50 à 64 ans qui présentent des comorbidités - comme l'insuffisance cardiaque ou le diabète par exemple - pourront quant à eux se faire vacciner contre la Covid-19 dans le cabinet de leur médecin généraliste ou spécialiste.

#### Qui vous vaccine ?

La vaccination est effectuée uniquement par des médecins et des infirmiers agréés par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

### Les points principaux du protocole sanitaire en restauration collective

- Le nettoyage des tables et désinfections après chaque repas
- Le non-brassage des élèves entre classes différentes
- Le port du masque par les élèves lorsqu'ils sont assis tant qu'ils ne consomment pas un plat et une boisson
- Un dressage à l'assiette et par plateau
- L'exploitation d'autres lieux que le réfectoire si les conditions des locaux sont insuffisantes

Compte-tenu de la progression de la diffusion des virus variants, la Direction générale de la Santé a adapté les mesures en vigueur.



Les masques artisanaux dits « faits maison » sont interdits dans les écoles : les élèves doivent porter des masques de catégorie 1.

# 08 DOSSIER : Voisenon, un village

## L'épanouissement humain et l'entraide au cœur des choix budgétaires

La gestion d'une commune rurale comme la nôtre nécessite rigueur et précision dans les choix et les orientations budgétaires à mettre en place car les marges de manœuvres sont minces et impactent rapidement le quotidien.

La municipalité souhaite faire coexister les finances avec le lien humain tout en préservant les services publics dont elle a la charge. Elle est notamment vigilante aux dépenses de fonctionnement et s'attache à mettre en place constamment une stratégie budgétaire en adéquation

avec les fonds disponibles. Il est également indispensable de préserver le volume des investissements en intégrant la transition énergétique et climatique.

Le chantier est vaste puisque notre village a enregistré un bon nombre d'urgences qui sont devenues au fur et à mesure des nécessités. Les élus se sont engagés à gommer les nécessités pour laisser place aux urgences et enfin redéfinir un vrai service public de qualité pour tous.

Rappel : la page 9 du premier numéro du bulletin d'information trimestriel du mois de décembre 2020 résumait parfaitement l'héritage laissé et les actions à entreprendre.

### Pour nos aînés : le portage de repas à l'étude

Pour maintenir plus longtemps les plus fragiles d'entre nous chez eux, une étude est actuellement menée sur la livraison de repas à domicile. En effet, l'autonomie et le maintien à domicile sont en partie déterminés par le statut nutritionnel.

Nos aînés de plus de 75 ans seront prochainement destinataires d'un sondage nous permettant d'estimer, en coût et en volume, les impacts d'une telle action. Elle sera discutée en C.C.A.S. notamment avec l'association familiale pour être élargie aux habitants isolés, éventuellement.

Cette action permettra non seulement d'identifier une situation d'isolement social, mais également de recréer ce lien humain quelque peu oublié et de pouvoir alerter les services compétents en cas de danger.



Animations aux écoles en 2012



### Pour les enfants : des jeux sécurisés

Grâce au concours du Département, une réfection de l'espace de jeux situé devant le Mille-Club sera effectuée : création d'un sol souple pour l'aire de jeux des enfants, réfection des jeux en place, installation de bancs pour les parents.

Réflexion en cours : ragréer le boulodrome grâce à l'ancien sol de l'aire de jeux.

Avant le vote du budget municipal, toutes ces prévisions seront délibérées par les élus du Conseil municipal lors du débat d'orientation budgétaire.

## Pour les familles : assurer leur protection et un service public de qualité

Comme dans la plupart des communes rurales où le service de transports est limité, l'usage piéton ou en voiture est le plus utilisé. A Voisenon, la difficulté est d'organiser l'espace public commun où le piéton doit être prioritaire.

La municipalité a entamé des études en concertation avec le Préfet, le Département et les forces de l'ordre qui ont conduit Monsieur le Maire à prendre un arrêté visant à réduire la vitesse à 30 km/h sur tout le territoire communal.

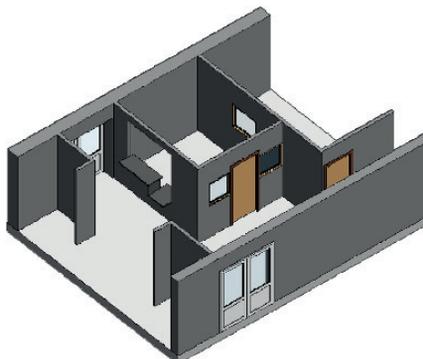
C'est le début d'une longue étape à parcourir ensemble pour créer des aménagements facilitant la marche à pieds dans le village notamment en centre-bourg où nos commerces et notre collège sont le point d'attraction.

C'est également l'objectif que les personnes à mobilité réduite (PMR) puissent se réappropriier l'espace public en toute sécurité.

Cette année, les trottoirs situés rue des Closeaux (pour la partie allant de la boulangerie au carrefour de la rue Grande) font actuellement l'objet d'une étude pour contrôler la circulation et ainsi donner la priorité au piéton. Des premiers marquages au sol délimitant du

stationnement verront également le jour.

La mise aux normes du bureau d'accueil à la mairie rendra accessible les démarches aux PMR et aux personnes fragiles.



Projet 3D validé en commission

Une notion largement oubliée en matière de sécurité reste l'éclairage public. Abandonné depuis plusieurs années, il devient vétuste dans certains secteurs, à terme, ce sera nuit noire. Un plan de travaux a été créé pour parvenir au remplacement incluant les dernières technologies.

De nouveaux éclairages vont être installés sur les lotissements « Noyer Doré » dès 2021 et « Longs Réages » en 2022. Ces travaux sont subventionnés par le SDESM et par le Département.

## 3 questions à ...



**Malika KEHLI,**  
Conseillère  
municipale

### Votre légitimité ?

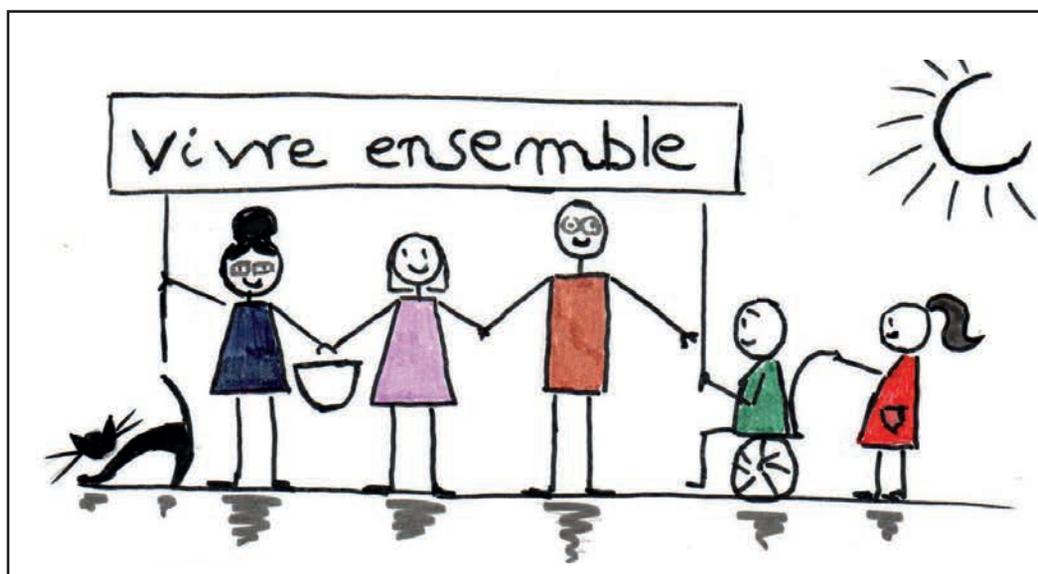
Avec une formation dans les finances, ancienne courtière et commerçante, je préfère la recherche de subventions à l'augmentation des impôts.

### Votre objectif ?

Trouver les moyens de mettre en places les actions sociales du C.C.A.S.

### Vos actions ?

En parallèle à la réalisation des dossiers de subventions, j'interviens dans le C.C.A.S., notamment auprès des seniors, pendant le confinement. Je reste disponible et active, pour une action sociale et solidaire de terrain et dans la vie quotidienne.



### AVI Patrimoine

L'Abbaye Royale du Jard-la-Reine-lez-Melun fut fondée en 1199 par la Reine Adèle de Champagne, épouse de Louis VII. Les bâtiments ont été modifiés au fil des siècles.

Info + : une des rues de Voisenon, située dans la plaine du Jard a été baptisée rue de l'Abbaye en souvenir de la reine Adèle, qui en fit don aux religieux de l'ordre de Saint-Augustin.

C'est en 1928, que la société anonyme du Jard, représentée par M. Henri WILLIAMS JURGENS (1867-1945), acquies le château et son domaine. Durant la seconde Guerre Mondiale, le château et les communs furent saccagés par les troupes d'occupation.

En octobre 1949, le château, les bâtiments et 40 hectares de forêts sont légués à Association des Paralysés de France, les communs sont utilisés comme ateliers d'horlogers, de comptables et de tailleurs. Dans la nuit du 7 au 8 janvier 1971, un terrible incendie s'est propagé sur la



Carte postale année 1960 vue aérienne de l'Abbaye, devenue le centre de l'Association des Paralysés de France - APF Jard

toiture du château où logeaient les jeunes. Aucun des jeunes et adultes présents n'a été victime de ce drame.

Aujourd'hui, l'APF accueille des adolescents qui ont un handicap moteur de naissance ou qui ont eu un accident grave. Le Centre du Jard a pour mission de donner une formation professionnelle aux jeunes.

Source : Revue « SAGA » André et Françoise TRANNOY. Site du Centre du Jard Voisenon : [www.lp-jard.fr](http://www.lp-jard.fr)

Le livre « L'Abbaye Royale du Jard-la-Reine-lez-Melun 1171-1794 » de Jean Comoy retrace l'histoire de ce domaine. Il peut être emprunté à la bibliothèque.

Pour plus d'informations contactez la présidente Claudine CARÉ - [claudine.care-voi@orange.fr](mailto:claudine.care-voi@orange.fr)

### Association Sportive et Culturelle de Voisenon (ASCV)

#### LE CIRQUE

Quoi de mieux que de découvrir son corps, ses capacités physiques et sa motricité, à travers le jeu, et divers exercices, en toute sécurité sur un tapis. Pour nos 7 jeunes adhérents les cerceaux, rubans, anneaux, diabolos et balles de jonglages n'ont plus de secret. Des concours d'équilibres sont la clé des séances.

La situation sanitaire n'a pas épargné cette activité, mais les jeunes furent présents dès que le 2ème confinement permit de les réunir.

Nous essaierons de rattraper le temps perdu dès que possible, et restons ouverts pour toute nouvelle adhésion. Sportivement vôtre. Contact : Mme Sophie MERCIER, Présidente 06 27 75 06 87 [ascv.voisenon@orange.fr](mailto:ascv.voisenon@orange.fr)

<https://www.facebook.com/ascv.voisenon>



### Les petites mains de Voisenon

Bien que l'atelier "Les petites mains de Voisenon" ne puisse plus se réunir à cause des mesures sanitaires, les adhérentes continuent de travailler.

En effet, Magalie, l'animatrice de la maison de retraite de Melun, nous a demandé si nous pouvions confectionner des petits coussins, des tapis de jeux ainsi que des sacs pour les pensionnaires de cet EHPAD.

Si vous êtes intéressées vous pouvez nous rejoindre le vendredi soir de 20h30 à 22h30 à la salle des associations à Voisenon lorsque nous pourrons rouvrir. Pour tous renseignements contactez :

[josiane.pineau77@gmail.com](mailto:josiane.pineau77@gmail.com)



RAPPEL les activités des associations sont susceptibles d'être modifiées, adaptées ou annulées en fonction des réglementations gouvernementales à venir.

## Familles Rurales Voisenon

Cette année est placée sous la relance de nos activités en s'adaptant aux diverses contraintes que la crise sanitaire nous impose. Nous espérons grandement retrouver nos bénévoles et nos adhérents autour d'animations et d'activités, d'échanger sur la vie dans notre beau village, sur les problématiques rencontrées par les familles, les seniors, les parents-solo, enfin renouer des liens ... Nous espérons travailler en collaboration avec toutes les associations du village,

avec nos partenaires et les municipalités qui nous font confiance.

L'Assemblée Générale se tiendra le samedi 13 mars 2021 dans la salle du Mille Club si les conditions sanitaires le permettent. Il est essentiel - pour toute association - que les adhérents participent à cette assemblée. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, pensez à donner votre pouvoir à un autre adhérent qui vous représentera. Portez-vous bien ainsi que vos familles !  
L'équipe de Familles Rurales Voisenon

## 3 questions à ...

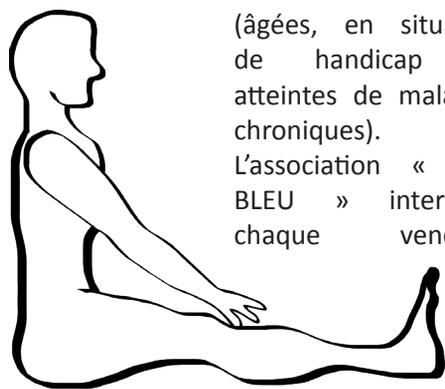


**Olivier EDOUARD-BETSY,**  
Conseiller municipal

### Zoom sur : l'activité équilibre

« L'atelier équilibre » porte bien son nom. Il a pour objectif la prévention « santé » et l'amélioration de la qualité de vie, pour acquérir l'équilibre et la stabilité nécessaires à une activité physique normale.

A la différence du « sport », cet atelier propose des exercices en adéquation avec les besoins et les capacités des personnes



(âgées, en situation de handicap ou atteintes de maladies chroniques).  
L'association « SIEL BLEU » intervient chaque vendredi

après-midi à Voisenon en mettant en place des activités qui permettent de :

- Renforcer l'acuité visuelle, l'ensemble des muscles, et la fonction de l'oreille interne
- Favoriser la mobilité des articulations
- Accélérer la vitesse de réaction
- Apprendre à se relever en sécurité en cas de chute

Chaque séance est organisée avec des variantes sollicitant l'ensemble du corps pour éviter la répétition des mouvements et faire réagir à tout changement.

Tels sont les multiples bienfaits de « l'atelier équilibre » et en plus le plaisir de se retrouver chaque semaine dans la joie et la bonne humeur. Familles Rurales vous offre deux séances d'essai gratuites.

N'hésitez pas, prenez contact au 09 50 13 49 89 ou par e-mail : [secretariat@frvoisenon.net](mailto:secretariat@frvoisenon.net)

### Votre légitimité ?

Cadre technique dans un organisme de retraite, vice-président d'un syndicat intercommunal d'un foyer pour personnes âgées, je connais les problématiques du bien vieillir.

### Votre objectif ?

Développer la solidarité intergénérationnelle, et entre anciens et nouveaux habitants.

### Vos actions ?

Passionné de théâtre et de sport, j'ai impulsé les cours de théâtre, pris en charge par Familles Rurales. Je prépare la création d'un club de foot et travaille sur les projets qui permettent aux personnes âgées d'être forces vives du village.

## L'Orangerie

Horaires des messes du secteur :

- 14 Mars — Voisenon (Messe des Familles + 1 Baptême)
- 21 Mars — Saint-Germain-Laxis
- 28 Mars — Moisenay (Messe des Rameaux)
- 4 Avril — Maincy (Messe de Pâques)
- 11 Avril — Aubigny
- 18 Avril — Rubelles
- 25 Avril — Voisenon

Pour plus d'informations :

M. Felix LUNA, Président de l'Orangerie – [felix.luna@laposte.net](mailto:felix.luna@laposte.net)



### Voisenon sous la neige

Suite aux basses températures annoncées par la Préfecture, les agents municipaux ont été missionnés contre la neige dangereuse pour la sécurité des véhicules comme celle des piétons.



Info+ : Le non-respect des mesures de déneigement imposées par la Mairie vous expose à 38 € d'amende.

### Le printemps arrive...



### Concours illuminations

Remise des prix du concours des plus belles illuminations de Noël de Voisenon.



Merci aux photographes.

Vous avez de jolies photos de Voisenon que vous souhaitez partager lors du prochain journal trimestriel ?

Vous pouvez les envoyer à l'adresse suivante : [mairie@voisenon.fr](mailto:mairie@voisenon.fr)

### Réparation

Suite au signalement d'un riverain, Monsieur le Maire a fait intervenir VEOLIA en urgence pour réparer la fuite d'eau située rue Grande.



### Air Éco Confort



Encourageons la création d'entreprise en fêtant les deux ans de la société voisenonaise Air Éco Confort. Son fondateur, Yann CANDELIER, installe notamment des pompes à chaleur air/eau et des climatisations réversibles.

« C'est une bonne façon de faire des économies tout participant à la baisse d'émissions de CO2 », nous explique-t-il.

Renseignements : 06 43 21 57 86  
[www.airecoconfort.com](http://www.airecoconfort.com)

## Sécurité routière

### Stationnements

S'arrêter ou stationner sur la chaussée est une démarche strictement encadrée afin de ne pas gêner la circulation ou les autres usagers de la route. Bien consciente que certains aménagements sont à prévoir, la municipalité vous prodigue quelques conseils pour éviter la verbalisation lors d'une visite inopinée de la Police nationale. En agglomération, tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé dans le sens de la circulation selon les règles inscrites dans le code de la route.

Les véhicules doivent stationner :

- hors agglomération, sur l'accotement, lorsqu'il n'est pas affecté à la circulation de catégories particulières d'usagers, c'est-à-dire matérialisé par de la peinture ou du béton ;
- en agglomération, sur le côté droit lorsque la route est à double sens, et sur le côté droit ou gauche si la route est à sens unique ;
- hors agglomération, autant que possible sur le bord de la route afin de ne pas gêner la circulation.

En cas de non-respect de ces règles, le conducteur risque une amende prévue pour les contraventions de 2<sup>e</sup> classe.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, Monsieur Nicolas DONATI, Conseiller municipal délégué à la Sécurité, se tient à votre disposition.

### Drapeaux tricolores

Merci à Franck VANIER, agent technique, et à Francis ROUSSET, Adjoint au Maire, d'avoir remplacé les drapeaux tricolores devant la Mairie.



### Circulation

Merci aux Conseillers départementaux, d'avoir étudié ensemble, avec les services, la protection de l'entrée de village avec la pose de panneaux de signalisation sur la rue des Écoles pour la sécurité des engins agricoles et des promeneurs.



### Paillage

Suite à l'élagage des arbres, la commune a pu pailler les massifs du monument aux morts.



## 3 questions à ...



**Vanessa ROUSSEAU,**  
Conseillère municipale

### Votre légitimité ?

Comptable et mère de quatre enfants d'âges différents, dont une fille qui va intégrer le Conseil des jeunes.

### Votre objectif ?

Faire bouger les choses pour les enfants de Voisenon, dans le cadre d'une dynamique collective et la maîtrise du budget du village.

### Vos actions ?

J'ai participé à la mise en place du Conseil des jeunes, travaille sur les dossiers animations et syndicat scolaire, notamment son budget, les transports vers les écoles, les parts allouées aux écoles pour les investissements numériques.

## Un espace d'expression

La loi de démocratie de proximité art. L.2121-27-1 (L. n°2002-276 du 27 février 2002 art 9-1) permet l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Ils peuvent ainsi s'exprimer dans le bulletin municipal au travers de cette Tribune libre, au même titre que les conseillers majoritaires.

### Majorité - Réalisons l'avenir

Dans le contexte sanitaire et la situation économique fragile de notre village, notre équipe est toujours motivée et solidaire pour vous apporter le meilleur service public possible. Nous continuons, avec notre Maire, à transformer l'héritage en actions. Nous vous informons le plus possible en utilisant les moyens modernes à notre disposition même si certains sont obsolètes et engendreront des dépenses à venir. Nous poursuivons le travail de modernisation en étudiant la refonte d'un site Internet renouvelé avec une nouvelle charte graphique qui rendra encore plus accessible vos démarches administratives. Bien que les actions vaillent plus que toute communication, nous veillons à vous rendre compte via ce bulletin municipal des dossiers étudiés, des communiqués plus précis et ponctuels.

Le travail des commissions permet de mettre en œuvre rapidement les travaux urgents et nécessaires pour respecter notre programme et même le dépasser, ce qui est déjà le cas.

Notre équipe proposera un budget étudié qui se veut prudent et programmé dans le temps avec des cofinancements car nous estimons que les impôts prélevés aux Voisenonais par d'autres instances doivent également leur revenir équitablement. Nous mettons en ordre de marche de nouvelles méthodes de travail, pour rétablir le fonctionnement apaisé, utile et efficient qui s'était perdu. Résolument pragmatique, notre groupe est au service de chaque Voisenonais sans distinctions.

Nous remercions celles et ceux qui nous aident ponctuellement à améliorer le quotidien. Nous sommes à leur écoute et à leur disposition pour étudier ensemble, avec notre Maire, la meilleure solution à la mesure de nos moyens limités. Notre groupe n'a cure de la polémique et recherche l'efficacité pour tous.

Nous vous souhaitons un agréable printemps en espérant voir s'effacer cette triste période pour retrouver le plaisir des moments conviviaux que nous attendons avec impatience.

Les élus du groupe majoritaire.

### Minorité - Tous pour Voisenon

Voilà, le second numéro du « Bulletin d'Information de Voisenon » nous ouvrant au débat.

Mais aussi c'est le premier anniversaire de l'élection de « Réalisons l'avenir ». Il aura fallu quelques mois pour une mise en place de l'équipe municipale suite à la pandémie et aux cafouillages qui s'en sont suivi ; Puis en juin l'élection officielle du maire. Les engagements de campagne de la majorité, sur la transparence, la communication et l'égalité de tous les voisenonais pouvaient enfin voir le jour.

Nous sommes conscients des difficultés supplémentaires et imprévues dans la gestion de la commune dues à la « COVID 19 » qui ont obligé la municipalité à employer de nouvelles méthodes de réunions et de communications pour les Conseils municipaux et les Vœux.

Dernièrement, le fronton de la Mairie a été habillé des devises de la république « Liberté Egalité Fraternité » et nous en félicitons le Maire et son équipe, mais nous demandons l'application de cette devise républicaine ; une Egalité d'information minimum entre les élus de la majorité et de l'opposition.

Il est regrettable que les informations communales nous soient transmises qu'en consultant les réseaux sociaux FACEBOOK TWITTER etc... Ou sur le blog « tu sais que tu viens de Voisenon quand » (site indépendant et anonyme).

Nous demandons à ce que le site officiel de la mairie soit régulièrement et prioritairement mis à jour suite aux réunions intéressant la commune (convocation, compte rendu des réunions de commission, des conseils municipaux, du syndicat scolaire).

Depuis le mois de juin, une seule commission finances a eu lieu ; à un mois du vote du budget 2021, seuls quelques élus connaissent les prochaines orientations. Nous avons seulement été informés que la commune a reçu l'emprunt de 200 000 euros pour équilibrer les budgets 2019 et 2020 et que la maison Gautreau devrait être prochainement vendue, un accord sur un nouveau parcellage et un nouvel aménagement ayant été passé en décembre entre la Mairie et M. LELOUP pour lever le recours.

Sophie HOARAU Jacques LELOUP Ensemble pour Voisenon

## Naissances

La municipalité félicite les heureux parents de Léonie LIDEC née le 17 décembre 2020.



## Décès

La municipalité adresse ses plus sincères condoléances aux familles de :

M. Robert DUPRÉ, décédé le 18 août 2020

M. Roger-Joseph MENGUY, décédé le 31 décembre 2020

## Mariages et Pacs

M. le Maire a célébré l'union civile de M. Joël CHEVALLIER et Mme Sylvie GRAVELLE le 25 Juillet 2020,

M. Vincenzo BRUCOLI et Mme Myriam MOULFI le 24 Octobre 2020,

M. Bernard VALLÉE et Mme Sabine DUPAYAGE le 9 Novembre 2020

M. Mikaël LIEGEOIS et Mme Jennifer RAIMBAULT le 16 janvier 2021.

L'ensemble de la municipalité leur souhaite beaucoup de bonheur.

M. le Maire a célébré la signature de PACS de M. Quentin LEBEURRIER et de Melle Estelle QUERRIEN le 2 Février 2021. La municipalité félicite les nouveaux pacsés.



## Elections régionales et départementales

**Les élections régionales et départementales ont été reportées le 13 et 20 juin 2021.**

Pour permettre à chacun de pouvoir voter plus facilement dans le contexte de la pandémie, chaque électeur pourra disposer de deux procurations, contre une seule habituellement. Cette mesure avait déjà été mise en place pour le second tour des élections municipales, en juin 2020.

### Où s'inscrire ?

- soit à la mairie de votre domicile,
- soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans,
- soit à la mairie de votre résidence secondaire si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public,
- soit à la mairie de la commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans.

### Comment s'inscrire ?

En ligne, en mairie, ou par courrier, avec :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- Formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription (disponible en mairie)

### Jusqu'à quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de scrutin



**Pour les élections de 2021, la date limite est fixée aux alentours du 7 mai.**

## SMITOM (infos déchets)

### Reprise de la collecte des déchets verts le lundi 15 Mars 2021

Comment se débarrasser des cendres de cheminée sans danger ? Les cendres de cheminées sont à déposer dans le bac à ordures ménagères et non dans le bac à déchets verts. Il est recommandé de laisser refroidir auparavant les cendres pendant au moins 48h, afin d'éviter un incendie.



Info+ : Les cendres de bois ont de nombreux atouts dans l'entretien de la maison (faire de la lessive, faire briller l'argenterie,...) et du jardin (répulsif naturel contre les escargots ou les limaces, enrichir le compost...).



Village paisible,  
village pour tous :  
Voisenon roule  
à 30km/h



Ensemble, partageons l'espace public